

**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO**  
***DIALOGUE INTERCONGOLAIS***

**SOCIETE CIVILE/Forces Vives**

**Comité des Experts**

**Tél. : 072 40 70 246 (Sun City)**

**E-mail :**

**[expertsocivile@yahoo.fr](mailto:expertsocivile@yahoo.fr)**

---

**Evolution du Processus du Dialogue Intercongolais**

**et goulets possibles d'étranglement :**

***Evaluation de la situation au 11 mars 2002***

**Sun City, 11 mars 2002**

## Introduction

Ce document est une synthèse d'une séance d'évaluation faite par l'équipe des experts de la Société civile congolaise présents à Sun city le 11 mars 2002. L'objectif était de comprendre l'évolution du processus et ses chances d'aboutissement heureux en jetant un regard rétrospectif sur les 2 premières semaines. Notons qu'en 14 jours, le travail fait est le suivant:

- Validation des mandats des délégués des différentes composantes
- Adoption du Règlement intérieur
- Adoption de l'ordre du jour
- Démarrage des travaux en commission

Au-delà de ces résultats, il est à noter que toutes les délégations ont fait des conférences de presse. Certains ont participé à des conférences-débat. Il y a eu plusieurs réunions entre le Facilitateur et les responsables des composantes... Les contacts et échanges sont réguliers entre les délégués, cela a permis de renforcer la cordialité et détendre l'atmosphère. Aucun incident majeur n'est encore arrivé à Sun City.

### **A. Observations sur l'évolution de la situation**

1. L'évolution du Dialogue Intercongolais est globalement satisfaisante, même si le début était difficile. Certains estiment que dans pareilles négociations politiques, le démarrage est toujours laborieux. Chaque groupe a essayé de monter les enchères durant la première semaine. Chacun a farouchement exposé ses positions dans les conférences de presse. Mais aujourd'hui on peut constater une accalmie générale après les discours de politique générale et l'adoption de l'ordre du jour. On perçoit une certaine volonté d'évoluer. Les points de divergence n'ont pas bloqué les travaux sur le règlement intérieur.

2. La dynamique du Dialogue Intercongolais a véritablement commencé. Mais il n'est pas évident que la sérénité constatée va durer car il y a des nombreux goulets d'étranglement qui vont surgir. Il faudra savoir les repérer et y agir.

3. La nature plurielle du DIC est évidente. Les polarisations sur les personnes ou la plupart des positions politiques ne sont pas encore trop agressives, mais elles ne tarderont pas. On a perçu déjà une bipolarité sur la question de «Nouvel ordre politique ». Elle vient d'être dépassée en acceptant de se référer à l'Accord de Lusaka et en admettant que la discussion sur « le choix des animateurs de la transition » sera versée dans la Commission politique.

4. Les déclarations de politique générale ont été globalement positives. D'aucuns estiment que c'est un signe d'un esprit de réconciliation. Quelques déclarations ont été appréciées Confessions religieuses, MLC, Mai Mai, UDPS...pour ne citer que celles-là. On reconnaît que le discours de la Société civile n'a pas été à la hauteur des attentes. Si on peut quand même douter de la sincérité des uns et des autres sur les enjeux profonds, c'est sur base de l'évidence que dans un discours de politique générale, on ne peut tout dévoiler. Les blocages futurs le révéleront.

5. Les commissions démarrent les travaux aujourd'hui. A l'heure actuelle on remarque déjà qu'il y a des commissions sensibles. Il s'agit de la commission politique et la commission militaire.

6. La manifestation des femmes et l'action de pression des délégués de la Société civile et de la presse ont apporté une plus grande visibilité à la Société civile par rapport à son rôle. Celle-ci devrait sortir encore plus de sa torpeur pour agir comme une composante à part entière ayant des stratégies précises, des positions et des démarches claires par rapport aux autres composantes. La Société civile ne doit pas être spectatrice des blocages. Elle doit agir en pressant des voix de sortie. La restructuration actuelle de son comité a permis de rétablir les équilibres entre les positions de Kinshasa

et celles provinces. Mais les délégués n'utilisent pas de façon optimale les potentialités des personnalités de son équipe des experts.

## **B. Goulets d'étranglement prévisibles**

### *1. Le Nouvel ordre politique et la question de la désignation des animateurs de la transition,*

Durant le débat sur le ROI et le projet de l'ordre du jour, il est apparu rapidement un débat sur l'entendement sur le Nouvel Ordre politique (NOP).

Pour le MLC, le RCD Goma et certains partis politiques non armés, le NOP signifie les institutions de la transition et le choix de ses animateurs y compris la Présidence de la République. Le RCD Goma ajoute qu'il considère que la Présidence est vacante et le gouvernement actuel expédie simplement les affaires courantes. Pour le Gouvernement et d'autres partis politiques, le NOP veut dire les institutions de la transition et une restructuration du gouvernement. Le gouvernement argumente qu'il n'est pas venu négocier sa propre mort. En attendant de clarifier sa position, ces deux courants traversent la société civile.

On s'attend ici un débat très houleux et à une polarisation des positions. Si la question n'est pas précédée d'une bonne harmonisation dans la Commission politique et une négociation préalable au sommet, la plénière débouchera sur un nouveau blocage. La capacité et la sincérité de réconciliation des congolais seront testées ici. Il semble qu'un consensus satisfaisant pour toutes les parties au Dialogue Intercongolais sur cette question augurera la réussite du Dialogue Intercongolais. La politique d'exclusion ne fera que perpétuer la crise.

On pourrait aussi anticiper un autre blocage quand il s'agira de s'entendre sur les critères de choix des animateurs de la transition.

## *2. La question du départ des troupes étrangères,*

Dans leurs discours de politique générale, certains groupes ont posé cette question comme condition essentielle de la réalisation des décisions du DIC, notamment la Société civile et les Maï Maï. Plusieurs délégués doutent de la capacité politique du RCD/Goma et du MLC d'ordonner le départ de leurs alliés rwandais et ougandais. On se demande si le RCD dispose d'une marge de manœuvre de liberté par rapport à son parrain qui s'accroche à des intérêts économiques et stratégiques autojustifiant sa présence au Congo.

Le RCD/Goma a soutenu que le Rwanda et l'Ouganda devraient être admis, à titre d'observateur, dans la plénière du DIC car on doit tenir compte de la dimension régionale de la guerre au Congo. Le Gouvernement, la Société civile et certains partis politiques se sont opposés à la présence rwandaise et ougandaise au DIC compte tenu de l'impact négatif du Rwanda dans le processus, et ont sollicité par contre la présence de certains partenaires bilatéraux tels que les Etats Unis, la Belgique, la France et le Canada.

## *3. Tribunal pénal international et Commission paix et réconciliation*

La plupart des participants au DIC estiment que les questions des crimes contre l'humanité et les violations massives de droits de l'homme doivent être discutées. Les responsables devraient être identifiés et des sanctions proposées, et cela pour éviter la répétition de pareils actes ignobles, et mettre ainsi fin à la culture de la violence et de l'impunité.

L'idée d'un tribunal pénal international a été inscrite à l'ordre du jour. Certaines composantes l'exigent, mais d'autres par contre souhaiteraient que la question soit abordée autrement, notamment suivant le modèle sud-africain de « Truth and Reconciliation Commission ». Elles craindraient que certains responsables ne soient l'objet des poursuites internationales alors que, justement, ils sont venus faire la paix' et se réconcilier pour sortir le pays de la catastrophe.

#### *4. La question de la nationalité et des droits des minorités*

La question de la nationalité occupe une bonne place dans les déclarations de politique générale. Le RCD/Goura propose qu'elle soit tranchée conformément de la Constitution de Luluabourg. Il demande aussi la mise en place des dispositions assurant l'implication des minorités dans la gouvernance du pays.

On s'attend à un débat houleux sur ces deux questions. Mais il est possible que la question de la nationalité ne puisse bloquer le DIC. Les positions radicales pourraient facilement rallier les positions équilibrées adoptées à la Conférence de Bruxelles. Aussi, le prétexte portant sur la revendication de la nationalité comme cause de la guerre est battu en brèche, notamment par les affrontements actuels entre les Banyamulenge et l'armée rwandaise.

Le point à redouter sera éventuellement la question des privilèges à accorder aux minorités. Dans le discours du RCD/Goura, « minorité » est comprise comme la composante Tutsi de la population congolaise, même si cela n'est pas dit explicitement. Pareil entendement est contraire aux principes internationaux définissant les minorités.

#### *5. L'implication de la communauté internationale à la solution durable de la crise congolaise*

Cette question ressort de deux manières, d'abord par rapport à la nécessité de participation directe ou indirecte des pays ayant leurs troupes régulières en RDC et singulièrement le Rwanda qui fait preuve de mauvaise volonté de les retirer malgré les nombreuses résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité des Nations Unies, et dans une certaine mesure l'Ouganda. Ici l'argument était de dire que si ces pays comprennent bien les tenants et les aboutissements du DIC, alors ils pourraient plus facilement s'exécuter. Le RCD/Goura a conditionné l'acceptation des délégués des USA, Canada, France et Belgique au DIC à la participation du Rwanda et de l'Ouganda. Tout en réaffirmant leur soutien au processus de paix en cours, les partenaires bilatéraux viennent de retirer leur

demande de participer au DIC en qualité d'observateur estimant qu'ils ne veulent pas être un prétexte à un éventuel blocage des travaux de Sun City.

Mais cette question se pose aussi par rapport à l'impérieuse nécessité de créer une sympathie internationale sur le Dialogue Intercongolais. D'aucuns considèrent qu'en fin de compte, les autorités de la transition auront besoin du soutien international pour mobiliser les ressources financières nécessaires afin de mieux réussir leurs tâches. Car les ressources disponibles dans le pays sont très faibles. Aussi, il semble correct d'impliquer les partenaires financiers qui ont rendu le DIC possible.

La faible prise en compte des rapports internationaux risque de porter préjudice aux relations de coopération ultérieures.

*6. Les Capacités techniques de l'équipe Masire à faire aboutir les travaux du Dialogue.* L'équipe de la Facilitation a été parfois très critiquée pour avoir été peu rigoureuse durant la phase d'identification des participants. Actuellement, on relève le manque de rigueur dans la gestion du temps, et des faiblesses à faire évoluer les débats. On déplore le motif avancé par la Facilitation selon lequel que « le DIC est l'affaire des Congolais eux-mêmes ». Néanmoins le succès des travaux dépend aussi de la Facilitation.

Un bon nombre des participants souhaitent que le Facilitateur s'impliquent davantage pour avancer les débats. Quelques délégués de la Société civile ont émis des craintes quant à l'impact de la tenue du DIC sur le retour de la paix, eu égard aux incessantes violations flagrantes des droits de l'homme qui continuent à être perpétrées dans les territoires occupés en dépit de la tenue du DIC.

## Conclusion

Ce rapport d'évaluation à mi-parcours essaie d'apporter un éclairage sur la dynamique du Dialogue Intercongolais jusqu'à la date du 11 mars. Ce Dialogue étant un processus, il est évident que les questions évoquées ci-haut trouveront une approche nouvelle de compréhension selon l'évolution des débats et négociations. Aucun acteur ne semble vouloir adopter une position figée pour l'instant. Cela laisse présager d'une évolution positive des travaux.

**Pour l'équipe des experts de la Société Civile/forces vives,**

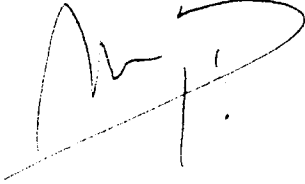
**Chargé de communication**

*Abbé Jean Bosco Bahala*



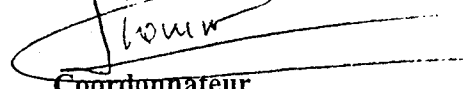
**Coordonnateur adjoint**

*Me Sébastien Kayembe-Nkokesha*



**Secrétaire-rapporteur**

*Mme Béatrice Lomeya*



**Coordonnateur**

*Baudouin Hamuli Kabarhuza*

